



Vendredi 21 septembre 2012

Dossier de presse

Signature du contrat territorial de développement (CTD) avec la Communauté d'agglomération Loire Forez

par **Bernard BONNE**, président du Conseil général de la Loire

et **Alain BERTHÉAS**, président de la Communauté d'agglomération Loire Forez

Le Conseil général mobilise une enveloppe de 3 millions d'euros en faveur de la

Communauté d'agglomération Loire Forez : _____ **2**

Des interventions prioritaires au service d'une volonté commune : _____ 2

Solidarité et Environnement, les deux mots-clés de ce CTD : _____ 2

Deux domaines d'actions prioritaires : _____ **3**

Politique d'accueil et cadre de vie : _____ 3

Déplacements et intermodalité : _____ 4

contacts presse :

Amandine GARRIER

☎ 06 45 42 53 93

amandinegarrier@loireforez.fr

Pierre CHAPPEL

☎ 06 21 12 25 47

pierre.chappel@cg42.fr

Le Conseil général mobilise une enveloppe de 3 millions d'euros en faveur de la Communauté d'agglomération Loire Forez :

Des interventions prioritaires au service d'une volonté commune :

Le Conseil général de la Loire et la Communauté d'agglomération Loire Forez partagent une volonté commune : donner au territoire de Loire Forez et à ses habitants les moyens de construire leur avenir. En apportant un soutien conséquent à Loire Forez, le Conseil général entend ainsi soutenir un développement pertinent et harmonieux du territoire départemental.

A travers cette vision partagée du territoire de Loire Forez, les deux collectivités ont donc dessiné ensemble les contours d'un partenariat qui se veut exemplaire, au bénéfice de tous les habitants de Loire Forez et de ce territoire.

En signant ce CTD, les deux collectivités souhaitent ainsi :

- Soutenir durablement le développement de Loire Forez,
- Améliorer la qualité de vie de ses habitants,
- Accompagner les mutations économiques de ce territoire.

Solidarité et Environnement, les deux mots-clés de ce CTD :

D'un commun accord, le Conseil général et la Communauté d'agglomération Loire Forez ont décidé de dédier cette enveloppe exceptionnelle de trois millions d'euros à des projets qui s'articulent autour de deux thématiques jugées prioritaires : les déplacements et l'intermodalité d'une part, et la politique d'accueil et le cadre de vie d'autre part.

En concentrant leurs moyens financiers autour de ces deux thématiques, le Conseil général et la Communauté d'agglomération souhaitent ainsi garantir l'avenir de la troisième Communauté d'agglomération du département à signer un CTD avec le Conseil général de la Loire.

Deux domaines d'actions prioritaires :

L'enveloppe de trois millions d'euros devrait être répartie :

- pour moitié concernant la création de deux médiathèques sur le territoire de Loire Forez (une située à Montbrison et l'autre à St-Just-St-Rambert). Ces deux médiathèques s'intégreront dans un réseau de lecture structuré et permettront ainsi l'accès par tous les habitants de Loire Forez à une collection de plus de 200 000 ouvrages. Cette volonté s'inscrit aussi en cohérence avec le Plan départemental de lecture publique porté par le Conseil général.
- pour moitié concernant des actions définies autour de deux thématiques principales :
 - politique d'accueil et cadre de vie
 - déplacements et intermodalités.

Politique d'accueil et cadre de vie :

Loire Forez est un territoire qui connaît une forte croissance démographique, ce qui constitue un signe de son dynamisme. Pour autant, cette croissance génère des enjeux majeurs pour ce territoire, en termes de problématiques sociales, d'emploi et de développement économique.

Les collectivités locales doivent donc mettre en œuvre des mécanismes permettant d'assurer un équilibre entre attractivité et activité, dans une dynamique porteuse de développement durable.

La cohésion territoriale et les solidarités entre les habitants sont également au cœur des enjeux de ce CTD.

Partageant ces mêmes préoccupations, le Conseil général et la Communauté d'agglomération ont donc défini un programme d'actions qui devrait se traduire concrètement par :

- L'élaboration de contrats d'objectifs relatifs aux déchets ménagers,
- L'aménagement de la section de la route départementale pour l'accès à la déchetterie de Savigneux,
- La réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'actions en faveur du maintien des corridors biologiques,
- L'élaboration d'un contrat territorial de bassin ou d'un contrat de rivière sur les bassins versants du Bonson et de la Mare,
- L'achèvement des cheminements des bords de Loire,
- La mise en valeur touristique des Hautes Chaumes.

Déplacements et intermodalité :

La question des déplacements est également un enjeu majeur du territoire de Loire Forez. Soucieux d'assurer un développement durable de ce territoire, le Conseil général et la Communauté d'agglomération ont décidé de financer la réalisation d'une étude dédiée aux déplacements dans ce secteur.

Deux pôles multimodaux devraient également voir le jour à Montbrison-Savigneux et à Bonson.

De plus, en lien avec la politique cyclable départementale, une réflexion va être menée à l'échelle de la Communauté d'agglomération afin d'élaborer une véritable politique cycliste.

La réalisation de l'aire de covoiturage à Chalain-Le-Comtal, qui est inaugurée aujourd'hui, s'inscrit également dans cette même logique.